



TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)

Dubaï (Émirats arabes unis), 20 – 24 novembre 2023

RÉSUMÉ DES DÉBATS : OUVERTURE ET POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Partie 2

(Note présentée par le Secrétariat)

Allocution d'ouverture

1. M. J. C. Salazar, Secrétaire général de l'OACI, a prononcé un discours d'ouverture à la Conférence, remerciant l'État hôte pour son hospitalité à l'occasion de la cérémonie d'ouverture. Il a aussi récapitulé les différentes déclarations de haut niveau prononcées par les États membres et les organisations internationales, fait ressortir plusieurs thèmes communs et formulé l'espoir que la Conférence soit couronnée de succès. Une vidéo présentant des messages inspirants et les résultats escomptés de la Conférence a ensuite été diffusée.

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence

2. Sur proposition de la Guinée équatoriale, appuyée par la France, les États-Unis et le Brésil, M. Viliame Gavoka, Vice-Premier Ministre et Ministre du tourisme et de l'aviation civile des Fidji, a été élu Président de la Conférence.

3. Sur proposition de Singapour, appuyée par le Mexique et l'Italie, Mme Paule Assoumou Koki, Directrice générale de l'Autorité aéronautique du Cameroun, a été élue première Vice-Présidente de la Conférence.

4. Sur proposition du Nigéria, appuyée par le Royaume-Uni et le Japon, M. Mauricio Ramirez, Représentant de la Colombie auprès de l'OACI, a été élu second Vice-Président de la Conférence.

Secrétariat

5. La Conférence a noté que M. J. C. Salazar, Secrétaire général de l'OACI, remplirait les fonctions de secrétaire et qu'il serait conseillé par M. K. Rhama, Directeur du transport aérien (ATB), et par Mme J. Hupe, Directrice adjointe, Environnement, de la Direction du transport aérien. La Conférence pourra également compter sur la participation de plusieurs fonctionnaires de rang supérieur et sur l'ensemble des ressources du Secrétariat.

Dispositions administratives

6. La Conférence a arrêté les horaires et le calendrier de ses travaux qui sont décrits dans la note CAAF/3-WP/1, étant entendu que le calendrier serait réexaminé et modifié, si nécessaire, à la lumière de l'ordre du jour. Les déléguées et délégués ont été informés que la Conférence serait régie par le *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683) de l'OACI.

7. Le Président a également expliqué que chaque note de travail ne serait présentée qu'une seule fois. Si elle concernait plus d'un point de l'ordre du jour, le Président demanderait qu'elle soit présentée en fonction du programme des travaux établi pour l'examen des points de l'ordre du jour. Ces notes de travail ne seraient pas présentées de nouveau lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour, mais le Président prendrait acte des contributions y figurant, et leurs auteurs pourraient aussi s'y référer au cours des débats.

Point 1 : Contexte – Faits nouveaux concernant la technologie à l'origine d'énergies plus propres appliquée à l'aviation internationale et sa contribution à l'objectif mondial ambitieux à long terme

8. La Conférence prend note d'une mise en contexte faite par le Secrétariat, qui rend compte des dernières nouveautés concernant la transition vers des énergies plus propres pour l'aviation, notamment d'informations à jour sur les projections de production à court terme de SAF comme suite aux 90 nouvelles annonces faites depuis février 2023.

9. Elle examine une note de travail du Secrétariat et une note de travail de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), dont un résumé est donné ci-dessous.

10. La note CAAF/3-WP/2 présentée par le Secrétariat donne un aperçu du processus et des activités préparatoires menés par l'OACI en prévision de la CAAF/3, notamment les diverses consultations préalables à la Conférence et d'autres activités de sensibilisation, ainsi que les descriptions des quatre composantes qui visent à rendre plus aisé l'examen des résultats de la CAAF/3 : 1) politique et planification, 2) cadre réglementaire, 3) soutien à la mise en œuvre, et 4) financement.

11. La note CAAF/3-WP/13 présentée par la CAFAC au nom de ses 54¹ États membres fournit des informations sur l'initiative de la CAFAC visant à accélérer le développement, la production et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF), de carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation à l'appui de l'objectif mondial ambitieux à long terme (LTAG). Des vues sont aussi exprimées sur le cadre mondial visant à offrir des chances équitables et égales de participer à l'ensemble de la chaîne de valeur, un paramètre basé sur les volumes de carburants produits, un solide programme de renforcement des capacités techniques et de renforcement institutionnel, ainsi qu'un cadre de financement simple, clair et facile d'accès pour soutenir toutes les régions, en particulier les États en développement.

12. Le Président prend acte des contributions figurant dans les notes d'information suivantes présentées par le Secrétariat à la Conférence : CAAF/3-IP1, 2, 3 et 4.

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

13. Durant les interventions suivantes, des États et des organisations saluent le travail que l'OACI a effectué dans le cadre de son processus et de ses activités préparatoires en vue de la Conférence CAAF/3, au cours desquels les points de vue recueillis issus des séminaires régionaux, des bilans et des consultations préalables à la Conférence ont facilité l'établissement d'une base solide pour les débats de la Conférence.

14. Des États et des organisations font valoir l'importance de la Conférence CAAF/3 pour les suites à donner aux demandes de la Conférence CAAF/2 et de la dernière session de l'Assemblée, en examinant la Vision 2050 de l'OACI, y compris les LCAF et les autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, dans le but de définir un cadre mondial qui soit compatible avec l'initiative *Aucun pays laissé de côté (NCLB)* et qui tienne compte des circonstances et des capacités nationales.

15. Il y a consensus général sur le fait que la Conférence CAAF/3 offre à l'OACI une occasion d'envoyer un signal collectif fort pour soutenir et dynamiser les efforts de l'industrie visant à accélérer le développement et le déploiement des SAF, LCAF et autres sources d'énergie plus propres, compte tenu de la contribution de ces carburants à l'atteinte du LTAG dans tous les États, y compris les pays en développement.

16. Beaucoup sont aussi d'avis que les composantes du cadre mondial devraient s'attaquer aux difficultés de mise en œuvre liées aux coûts et à l'accès à du financement pour le développement des carburants en question, avec un soutien sous forme de mesures d'assistance et de renforcement des capacités. L'attention est appelée sur un cadre mondial incorporant des éléments de solidarité, inclusif et compatible avec l'approche du LTAG, sans obligation particulière pour les États individuels. Il y a consensus également sur le fait que tous les États devraient avoir l'occasion de développer et de déployer les carburants considérés, non seulement de fournir des matières premières mais aussi de produire les carburants.

17. Le Président explique que les notes et les principaux points de vue présentés sur le point 1 de l'ordre du jour seront récapitulés dans un résumé des débats (SD/1), qui sera examiné plus tard durant la Conférence. La même approche sera appliquée aux autres points de l'ordre du jour. En raison des liens étroits qui existent entre les points de l'ordre du jour, les conclusions et les résultats de la Conférence seront examinés en bloc au titre du point 5.